

L'emploi en agriculture et dans les filières agroalimentaires

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 10.02.Q19

avril 2026

Anne-Charlotte DOCKÈS et Françoise CLÉMENT, membres de l'Académie d'Agriculture de France ; Christophe PERROT, Boris DUFLOT ET Paul PAGÈS, Institut de l'Élevage-RMT Filarmoni

Mots clés : emploi agricole, emploi agroalimentaire, emploi salarié

L'agriculture française est la plus importante d'Europe et avec le secteur agroalimentaire, elle constitue le premier employeur sur le territoire national. Toutefois, les données quantitatives ou qualitatives sur les emplois agroalimentaires restent parcellaires.

Cette fiche¹ présente les résultats du RMT Filarmoni² qui a consolidé les données relatives aux emplois directs et indirects dans les quinze principales filières agroalimentaires françaises, puis aborde quelques points relatifs à la qualité de ces emplois.

Combien d'emplois dans le secteur agricole et agroalimentaire en 2022 ?

Près de 3,2 millions d'ETP (équivalent temps plein) en France métropolitaine sont comptabilisés dans les 15 principales filières agricoles et agroalimentaires étudiées. Ce total représente 11 % des ETP actifs au niveau national en 2022. Le chiffre de l'ensemble agroalimentaire est encore plus élevé, puisque certains secteurs n'ont pas été étudiés, comme la filière équine, la pêche et aquaculture, les pommes de terre, les betteraves sucrières, les cultures industrielles, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales et l'horticulture.

Ces emplois se répartissent ainsi :

- 213 000 ETP chez les fournisseurs de biens et services aux exploitations (30 000 ETP en santé animale et protection des plantes, 45 000 ETP en alimentation animale et fertilisation, 21 000 ETP en génétique et performances, 101 000 ETP dans les agroéquipements et bâtiments et 16 000 ETP pour les autres services aux exploitations),
- 626 000 ETP en agriculture proprement dite pour les secteurs de production retenus (dont 47 000 ETP pour les travaux externalisés),
- 596 000 ETP dans le secteur de la mise en marché et transformation (79 000 ETP pour la fourniture de biens et services, 471 000 ETP pour la mise en marché, la transformation et le commerce de gros et 45 000 ETP dans la gestion des coproduits et du cuir),
- 1 537 000 ETP dans la distribution alimentaire et la restauration hors domicile (758 000 ETP dans la restauration hors domicile, 459 000 ETP dans les grandes et moyennes surfaces et dans les épiceries et 319 000 dans les commerces traditionnels),
- 158 000 ETP dans la logistique,
- 58 000 ETP dans le secteur public et parapublic (21 000 ETP dans l'administration, le développement agricole et la représentation politique, 32 000 ETP dans la recherche et la formation).

Ainsi, le poids de la distribution sous toutes ses formes (grande et moyenne distribution, petit commerce, restauration, livraison à domicile...) représente près de la moitié du total.

¹ Cette fiche est rédigée d'après la séance publique de l'Académie d'agriculture de France du 11 février 2026 où sont intervenus Anne-Charlotte DOCKÈS (Idele), Cécile DETANG-DESSENDRE (Inrae), Yves TREGARO (agroéconomiste), Christophe PERROT et Boris DUFLOT (Idele), Nathalie HOSTIOU (Inrae) et Gaël DAVID (CFDT Agri-Agro).

² Réseau mixte technologique Filarmoni « Les emplois liés aux filières agro-alimentaires françaises » www.filarmoni.fr

En agriculture, exploitants non salariés et salariés pèsent désormais pratiquement autant en équivalents temps plein (volume de travail), mais sont en proportions très variables selon les productions : élevées dans les productions végétales et viticulture, assez élevées également en porcs et volailles, faibles dans les productions animales issues des ruminants. Par exemple, si l'emploi salarié dans les productions végétales totalise 47 % des emplois, il représente 40 % de l'emploi en production porcine mais il n'est que de 14 % dans les exploitations avec des ruminants.

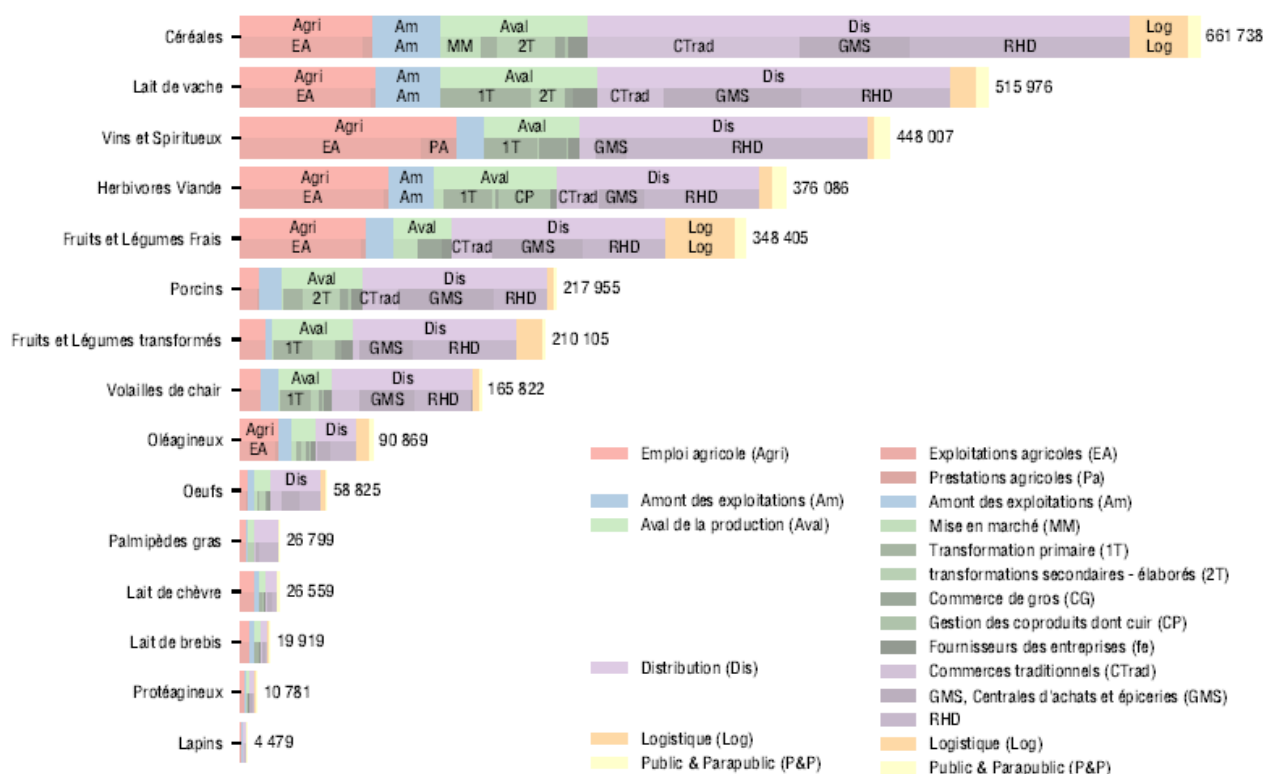
Évolution des emplois agricoles et agroalimentaires

Entre 2012 et 2022, le nombre d'emplois a augmenté de 11,7 %. Cette évolution varie selon le type d'emplois avec des évolutions négatives de l'emploi agricole (- 7,8 %) et du secteur public ou parapublic (- 8,8 %) et des évolutions positives dans l'amont des exploitations (+ 19 %), dans l'aval des exploitations (+ 3,0 %) et surtout dans la distribution (+ 20,9 %) et la logistique (+ 96,6 %).

Concernant l'emploi agricole proprement dit, les emplois dans les filières animales ont subi la plus grosse baisse (- 22,6 % entre 2010 et 2020) en comparaison aux filières végétales (- 1,0 %). Toutefois cette baisse tend à se ralentir depuis 2015, voire à se stabiliser. Par ailleurs l'emploi salarié augmente (+ 3,4 % entre les deux recensements agricoles hors externalisation), en se substituant aux emplois non salariés. On assiste également à une augmentation du recours à des prestataires (+ 12,8 % de l'emploi salarié, y compris externalisation, de 2015 à 2024 d'après les comptes de l'agriculture) et, dans le secteur lait, à une explosion de la robotisation de la traite des vaches (de 13 % des exploitations équipées en 2021 à 24 % en 2024).

Cette tendance de baisse du nombre d'emplois agricoles est générale en Europe de même que l'augmentation de la part salariale. Le vieillissement de la population agricole est également constaté partout en Europe.

Diversité par filière et par territoire



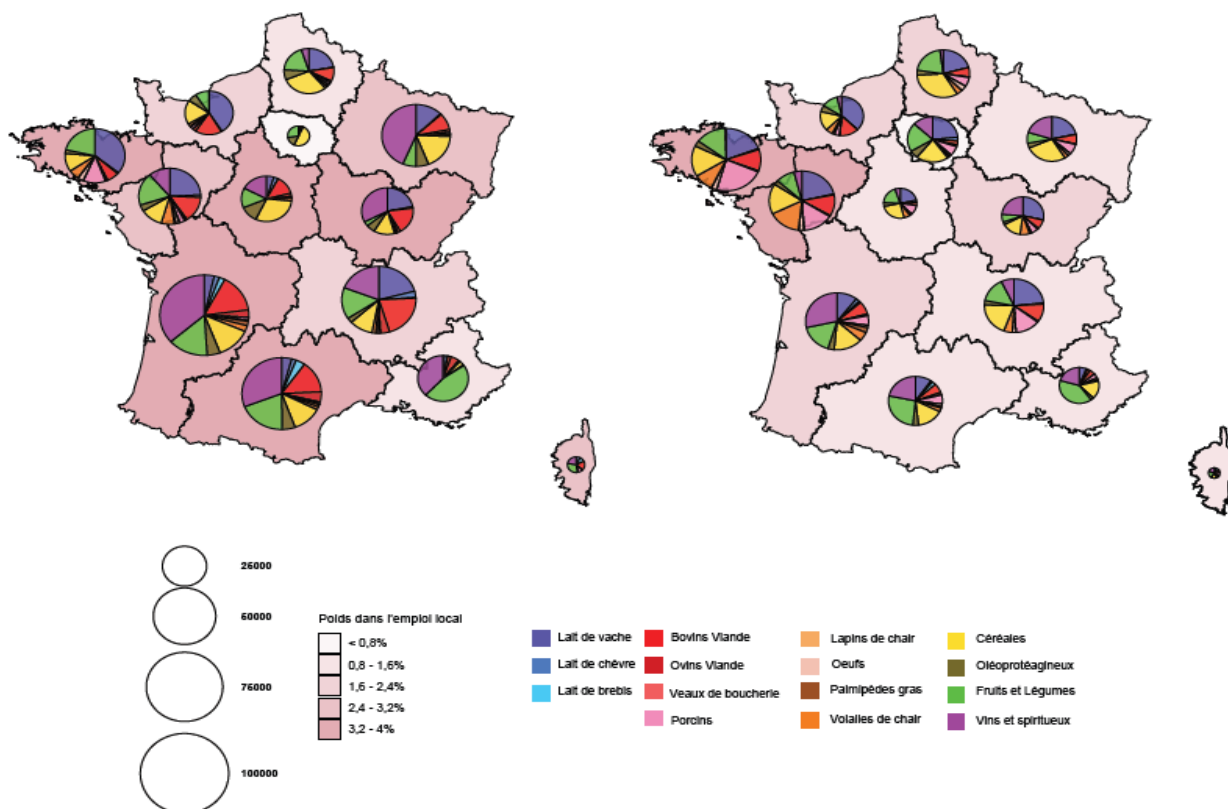
Source : RMT Filarmoni

Lecture : Il y a 661 738 ETP affectés à la filière Céréales dont 14% en agriculture, 7% dans l'amont des exploitations, 15% dans l'aval principalement en mise en marché et transformations secondaires, 57% en distribution en majorité en RHD et commerces traditionnels, 6% en logistique et 1% dans le public & parapublic.

Figure 1 : Emplois (en ETP et en valeurs absolues) en fonction des filières (par ligne) et des secteurs (par couleur)

Les principales régions d'emplois agricoles sont le Sud-Ouest (liés notamment à la vigne) et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Les principales régions d'emplois agroalimentaires (secteur de la mise en marché, commerce

de gros et transformation) sont le Grand Ouest liés au lait, à la viande, aux céréales et aux légumes principalement (*Figure 2*).



Source : RMT Filarmoni d'après BTS, BNS, FLORES, RA

Figure 2 : Emplois agricoles (à gauche) et agroalimentaires (à droite) par filière et par région

On peut également noter des spécialisations régionales comme :

- la vigne dans le Bordelais, en Champagne, dans le Sud-Est et le long de la vallée du Rhône,
- les légumes en Bretagne, les fruits et légumes dans le Lot-et-Garonne, Var, Alpes-de-Haute-Provence,
- les herbivores dans le Grand Ouest et le Massif central et le lait dans le Grand Ouest et en montagne,
- les volailles en Bretagne, Sarthe et Vendée,
- ou le porc en Bretagne et Vendée.

La qualité insuffisante des emplois agricoles

Ces chiffres quantitativement importants ne doivent pas cacher le fait que le secteur agricole et agroalimentaire rencontre actuellement des difficultés de recrutement de salariés, qui représentent l'essentiel des actifs recensés dans le cadre de ce travail, dont une forte proportion de femmes. Le renouvellement des actifs agricoles non salariés (agriculteurs) se révèle également très compliqué.

Pour attirer et fidéliser les travailleurs et exploitants, il apparaît beaucoup de points à améliorer qui tournent autour des notions d'emploi décent ou d'emploi de qualité.

La communication sur l'utilité sociétale (fonction nourricière) et les valeurs de ce travail (relation avec la nature, protection de l'environnement) sont insuffisantes, alors qu'elles constituent des axes d'attractivité susceptibles de mieux valoriser le secteur.

Actuellement, les conditions d'emploi restent trop dissuasives par rapport à d'autres secteurs :

- les revenus (salariés ou non) sont bas ;
- les emplois sont plus souvent qu'ailleurs précaires, notamment avec l'effet pervers de la mesure qui permet l'exonération des charges patronales pour les CDD de 6 mois maximum avec un salaire

inférieur à 1,25 Smic et qui engendre l'emploi à répétition de travailleurs saisonniers pour profiter de l'exonération des charges patronales ;

- la pénibilité de certains travaux : pour exemple, les chaleurs intenses en viticulture sans un accès à l'eau suffisant ou sans aménagement des horaires de travail ;
- la sécurité : ainsi l'accidentologie dans l'industrie de la viande est le double par rapport à la moyenne des autres secteurs, ou encore l'emploi de produits phytosanitaires est à risque pour la santé dans les productions végétales ;
- le manque de considération sociale des métiers du salariat en agriculture et dans certains des secteurs agro-alimentaires (abattoirs par exemple) ;
- et enfin, les déficits en formation pour s'adapter aux nouvelles méthodes, la numérisation, voire l'apprentissage de la langue française pour les travailleurs étrangers.

Le recours à la sous-traitance – qui a doublé depuis les années 2000 et qui a de plus en plus recours à la main-d'œuvre étrangère (25-30 %) – favorise la précarité.

Jusqu'à présent, les politiques publiques, et notamment la politique agricole commune, n'ont pas eu d'effet sur l'emploi, car ce volet n'a jamais constitué un objectif direct.

Ce qu'il faut retenir :

Le secteur agricole et agroalimentaire français est le premier employeur français avec 3,2 millions d'ETP, dont 50 % dans le secteur de la distribution alimentaire. Ces emplois, notamment en agriculture, sont souvent de qualité insuffisante. En revanche des facteurs d'attractivité existent : le sens des métiers et leur utilité sociale, le lien avec la nature et avec le vivant, et, pour les métiers de l'agriculture, la possibilité de s'organiser, d'entreprendre.

Trois axes de réflexion sont à engager pour améliorer l'attractivité du secteur : renforcer l'image des métiers, faciliter les conditions d'accès et améliorer les conditions d'exercice des métiers, notamment l'équilibre entre revenu et conditions de travail.

Pour en savoir plus :

- Séance de l'académie d'agriculture sur la situation de l'emploi en agriculture et en agroalimentaire du 11/02/2026
<https://www.youtube.com/watch?v=EiLUbzv6nhs&t=1187s>
- Dossier du RMT Filarmoni :
<https://www.filarmoni.fr/backoffice/uploads/Emplois%20lies%20aux%20filieres%20agroalimentaires%20franaises.pdf>